

**Ne laisser personne à la traîne :
Pour un redressement économique durable qui
prend en compte les personnes handicapées et
leurs familles**

Préparé par l'Association canadienne pour l'intégration communautaire
Présenté au Comité permanent des finances
12 août 2011

Sommaire

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC) se félicite de l'occasion qui lui est ainsi donnée de présenter le présent mémoire au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires. L'ACIC considère que le budget fédéral 2012 est une occasion de s'assurer que les efforts de relance économique et la création d'emplois de qualité durables doivent dans une égale mesure profiter aux Canadiens atteints de déficiences intellectuelles et à leurs familles. À l'heure où le vieillissement de la population et la contraction de la main-d'œuvre posent des problèmes actuels et futurs pour l'économie canadienne, les personnes handicapées demeurent largement un potentiel de ressources humaines inexploité. Des mesures doivent être prises, tant du point de vue des droits de l'homme que sur le plan économique, pour garantir la pleine participation de ces personnes au marché du travail. En outre, l'ACIC estime que tout effort visant à atteindre l'équilibre budgétaire ne doit pas avoir une incidence négative ou disproportionnée sur les personnes atteintes de déficiences intellectuelles et leurs familles.

Dans ce mémoire, l'ACIC porte à l'attention du Comité permanent des finances les trois recommandations suivantes :

- 1. Les discussions sur le budget fédéral 2012 doivent être l'occasion de mettre sur pied un Comité consultatif sur la réforme de la Loi sur le soutien du revenu, qui serait tenu de soumettre des rapports au ministre des Finances ainsi qu'au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, et dont le rôle serait d'étudier des solutions possibles pour lutter contre la pauvreté, examiner le projet de réforme de la Loi sur le soutien du revenu et le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait au soutien du revenu destiné aux personnes handicapées, y compris la possibilité de rendre remboursable le crédit d'impôt pour les personnes handicapées.**
- 2. Le budget fédéral 2012 doit comprendre des investissements favorisant l'emploi de jeunes atteints de déficiences intellectuelles et qui arrivent sur le marché du travail après avoir achevé un programme d'études secondaires ou postsecondaires et, dans les initiatives fédérales-provinciales-territoriales relatives au marché du travail, l'accent doit être mis sur des mesures privilégiant des programmes actifs permettant la transition des services de logement et de programmes de jour vers des politiques provinciales et territoriales globales, axées d'abord sur l'emploi et un cadre de programmation pour les personnes vivant avec des déficiences intellectuelles.**
- 3. Le budget fédéral 2012 doit inclure la promesse de reconduire le Programme de partenariats pour le développement social – volet financier servant à appuyer la participation à part entière des personnes handicapées au Canada avec l'Initiative nationale pour l'intégration communautaire (IIC) et considéré comme une composante centrale et prioritaire des PPDS-PH.**

Introduction

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC) se félicite de l'occasion qui lui est ainsi donnée de présenter le présent mémoire au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires. L'ACIC considère que le budget fédéral 2012 est une occasion de s'assurer que les efforts de relance économique et la création d'emplois de qualité durables doivent dans une égale mesure profiter aux Canadiens atteints de déficiences intellectuelles et à leurs familles. À l'heure où le vieillissement de la population et la contraction de la main-d'œuvre posent des problèmes actuels et futurs pour l'économie canadienne, les personnes handicapées demeurent largement un potentiel de ressources humaines inexploité. Des mesures doivent être prises, tant du point de vue des droits de l'homme que sur le plan économique, pour garantir la pleine participation de ces personnes au marché du travail. En outre, l'ACIC estime que tout effort visant à atteindre l'équilibre budgétaire ne doit pas avoir une incidence négative ou disproportionnée sur les personnes atteintes de déficiences intellectuelles et leurs familles.

Au Canada, nous savons aujourd'hui que :

- Dans l'ensemble, les personnes atteintes de déficiences intellectuelles qui sont en âge de travailler sont presque trois fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les Canadiens sans handicap en âge de travailler.
- 45,5 % des personnes atteintes de déficiences intellectuelles qui sont en âge de travailler indiquent qu'elles bénéficient de l'aide sociale provinciale/territoriale.
- Le taux d'emploi des adultes en âge de travailler atteints de déficiences intellectuelles correspond seulement au tiers du taux d'emploi des personnes sans handicap (25,5 % comparativement à 75,5 %).
- Le revenu moyen des personnes en âge de travailler atteintes de déficiences intellectuelles et qui travaillent est inférieur à la moitié de celui des Canadiens sans handicap.
- Moins d'un adulte en âge de travailler sur cinq atteint de déficiences intellectuelles travaille plus de 49 semaines par année (soit à temps plein ou partiel).
- Les recherches indiquent clairement que le processus de planification transitionnelle et les programmes d'insertion professionnelle des écoles secondaires sont inadéquats pour préparer les jeunes atteints de déficiences intellectuelles au marché du travail¹;
- Des investissements adéquats conçus pour renforcer la capacité de la collectivité des personnes handicapées sont indispensables si l'élaboration de politiques et de meilleures pratiques favorisant l'innovation doit se faire.

Les efforts déployés pour une reprise économique durable ou la création d'emplois ne peuvent suffire ni être efficaces si l'on ne commence pas par s'attaquer aux facteurs qui façonnent la réalité des personnes handicapées au Canada.

¹ Voir Cameron Crawford (2011), « Youth with Disabilities in Transition from School to Work or Post-Secondary Education and Training » (Toronto : Institut de recherche sur l'intégration et la société).

Même si le 11 mars 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), peu d'efforts ont été consentis depuis ce temps à cet égard. Le budget fédéral 2012 est l'occasion pour le Canada de manifester son engagement envers la CRPD en prenant des mesures concrètes pour s'attaquer au taux révoltant de pauvreté et de chômage frappant les Canadiens atteints de déficiences intellectuelles et leurs familles.

Réforme de la Loi sur le soutien du revenu pour s'attaquer à la pauvreté

Au Canada nous avons fait en sorte que la pauvreté devienne l'issue la plus probable des personnes handicapées. Ces dernières manquent de soutien en matière d'invalidité, d'aide à l'emploi et de soutien en matière de revenu dont elles ont besoin pour vivre à l'abri de la pauvreté, de l'isolation et de l'exclusion. La reprise économique ne peut être soutenue quand le taux de pauvreté et le recours excessif aux programmes de soutien du revenu continueront d'être le lot de la majorité des personnes atteintes de déficiences intellectuelles.

Les discussions sur le budget fédéral 2012 doivent être l'occasion de mettre sur pied un Comité consultatif sur la réforme de la Loi sur le soutien du revenu, qui serait tenu de soumettre des rapports au ministre des Finances ainsi qu'au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, et dont le rôle serait d'étudier des solutions possibles pour lutter contre la pauvreté, examiner le projet de réforme de la Loi sur le soutien du revenu et le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait au soutien du revenu destiné aux personnes handicapées, y compris la possibilité de rendre remboursable le crédit d'impôt pour les personnes handicapées.

Un Comité consultatif pourrait définir la vision à long terme, une stratégie et le rôle du gouvernement fédéral de façon à mieux appuyer les personnes handicapées et leurs familles. Un Comité consultatif pourrait proposer des mesures à court, moyen et long terme nécessaires pour lutter contre la pauvreté et réduire la dépendance aux programmes de soutien du revenu. À court terme, le Comité consultatif pourrait explorer la possibilité de rendre le crédit d'impôt pour les personnes handicapées remboursable. Pour beaucoup de Canadiens handicapés et leurs familles, leur revenu imposable, le cas échéant, n'est souvent pas assez élevé pour qu'ils puissent tirer un avantage réel du crédit d'impôt pour personne handicapée. Un crédit d'impôt remboursable pour les Canadiens à faible revenu aurait un impact positif immédiat pour des milliers de Canadiens handicapés et leurs familles.

Emplois de qualité durables

Les statistiques de l'emploi pour les Canadiens atteints de déficiences intellectuelles sont épouvantables. Les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ont maintes fois démontré qu'elles pouvaient et voulaient travailler. L'emploi est un facteur décisif de lutte contre la pauvreté et d'inclusion des collectivités. Les marchés du travail favorisant l'inclusion ont montré de meilleurs résultats en matière de qualité de vie, de revenus et d'avantages sociaux, d'autonomie individuelle, de services personnalisés, de préférences individuelles et familiales, d'inclusion sociale, de satisfaction personnelle et de rendement. Les efforts déployés

pour créer des emplois de qualité durables doivent comprendre spécifiquement des mesures actives visant à accroître l'emploi des personnes vivant avec des déficiences intellectuelles dans le marché libre du travail, avec des salaires concurrentiels.

Le budget fédéral 2012 doit comprendre des investissements favorisant l'emploi de jeunes atteints de déficiences intellectuelles et qui arrivent sur le marché du travail après avoir achevé un programme d'études secondaires ou postsecondaires et, dans les initiatives fédérales-provinciales-territoriales relatives au marché du travail, l'accent doit être mis sur des mesures privilégiant des programmes actifs permettant la transition des services de logement et de programmes de jour vers des politiques provinciales et territoriales globales, axées d'abord sur l'emploi et un cadre de programmation pour les personnes vivant avec des déficiences intellectuelles.

Actuellement, les jeunes atteints de déficiences intellectuelles n'ont pas les connaissances et l'expérience de leurs pairs non handicapés et sont mal préparés au passage de l'école à la vie active. Globalement, leurs perspectives d'emploi sont faibles et nos systèmes produisent des politiques et des programmes qui ne font que perpétuer l'isolation et renforcer des modèles d'emploi dépassés. Même les mesures visant à dynamiser le marché de l'emploi et à favoriser l'intégration dans le marché du travail arrivent à créer des facteurs désavantageant et de multiples obstacles à l'emploi. Les attitudes négatives et les perceptions erronées des employeurs demeurent problématiques. Une initiative stratégique favorisant les jeunes atteints de déficiences intellectuelles qui sont en transition vers le marché du travail pourrait influencer de manière décisive le futur statut d'emploi des adultes atteints de déficiences intellectuelles en âge de travailler.

Continuer d'investir dans la capacité de la collectivité des personnes handicapées

La contribution et la participation des personnes handicapées, de leurs familles et des organisations qui les rejoignent et les représentent sont nécessaires pour assurer la cohérence d'une politique et d'un cadre pour les services des personnes handicapées. La déficience est un sujet de préoccupation à l'échelle nationale qui nécessite un engagement continu de la part du gouvernement fédéral pour soutenir et garantir que les voix des personnes handicapées et de leurs familles se fassent toujours entendre dans ces domaines de la politique publique. Les soutiens financiers proposés dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) se sont révélés très efficaces pour investir dans la capacité de la collectivité des personnes handicapées et l'améliorer. Ces soutiens doivent être renouvelés dans le budget de 2012.

Le budget fédéral 2012 doit inclure la promesse de reconduire le Programme de partenariats pour le développement social, volet financier servant à appuyer la participation à part entière des personnes handicapées au Canada, ainsi que l'Initiative nationale pour l'intégration communautaire.

Le financement de l'Initiative nationale pour l'intégration communautaire (IIC) a été une composante essentielle du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS). Le

renouvellement de l'IIC permettrait de continuer d'orienter les efforts consentis pour régler les problèmes qui restent encore profondément enracinés dans divers organismes communautaires et qui contribuent à favoriser l'exclusion de bon nombre de nos concitoyens. Pour y parvenir, il faudrait maintenir une allocation annuelle de 3 millions de dollars dans le cadre d'un accord de financement sur trois ans. Le renouvellement de l'IIC continuera de faire une véritable différence dans la vie de milliers de personnes atteintes de déficiences intellectuelles et de leurs familles dans les communautés, petites et grandes, d'un bout à l'autre du pays.

Conclusion

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire est d'avis que ces recommandations sont financièrement responsables et sensibles aux préoccupations sociales. Le budget fédéral de 2012 peut prendre des mesures significatives pour faire une différence immédiate dans la vie des personnes atteintes de déficiences intellectuelles et de leurs familles.

– 30 –

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC) est une association pancanadienne de membres de la famille, de personnes souffrant de déficiences intellectuelles et d'autres qui s'occupent de défendre les droits de la personne et d'assurer la parfaite intégration des personnes de tous les âges qui souffrent d'une déficience intellectuelle. Fondée en 1958 par les parents d'enfants atteints de déficiences intellectuelles qui voulaient bénéficier d'aides et de services dans la collectivité plutôt que dans des institutions, l'ACIC est devenue l'un des dix plus grands organismes caritatifs du Canada, et s'est transformée en une fédération de dix associations provinciales et de trois associations territoriales qui est reconnue comme organisme national dirigeant qui défend les intérêts des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de leurs familles.